



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE FONDERIE ET DE FORGE

Nous avons toujours autant **BESOIN** de votre **SOUTIEN**

Avant le
28 février 2018

N° UAI 0920672 F

Avec votre
taxe d'apprentissage
(au titre du barême)

vous contribuez activement à :

- **Assurer** le financement des formations de l'ESFF
- **Réaliser** des actions de communication dynamiques et attractives auprès des écoles et IUT pour un recrutement plus important et de qualité
- **Faciliter votre recrutement** avec des ingénieurs formés aux réalités de l'entreprise
- **Pérenniser le savoir-faire** des fonderies et des forges françaises



95%

**du budget
de l'École est
constitué
par la taxe
d'apprentissage**

**COMMENT
REVERSER
votre taxe
d'apprentissage
à l'école**

Pour toute
information,
contacter
Yasmina Hannachi
au 01 55 64 04 40



44 av. de la Division Leclerc
92310 Sèvres

E-mail : contact@esff.fr
Tél. : 01 55 64 04 40



www.esff.fr

**Aujourd'hui cette ressource
est indispensable pour exister et durer**

Plus de 70 apprentis suivent actuellement le cycle de formation ingénieur de l'ESFF. Quelques ingénieurs diplômés suivent tous les ans la formation de l'**année de spécialisation**, formation d'origine de l'école.

le coût moyen annuel de la formation par élève est de 11 000 €.

Les formations à l'ESFF



Diplôme d'ingénieur en Fonderie et Forge

- en apprentissage ouvert aux BAC+2 et licences

Année de spécialisation avec un Certificat professionnel d'Expert en conception et production de produits de fonderie et de forge (code NSF 223)

- en statut étudiant ouvert aux diplômés ingénieurs ou d'un master 2

**Versement auprès de
votre organisme collecteur**

L'ESFF est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage **au titre du barème**

- **Catégorie B** : Bac + 5

N° UAI 0920672 F

44 avenue de la Division Leclerc
92310 Sèvres

Avant le 28 février 2018

